

ACCESSIBILITE DES COMMERCES : ALERTE A LA FRAUDE

La CCI des Landes tient à mettre en garde les commerçants contre de possibles appels frauduleux au sujet de l'accessibilité des commerces. En effet, la CCI des Landes et la Préfecture ont reçu des plaintes de commerçants ayant été contactés par des personnes malintentionnées se faisant passer pour des prestataires de la Préfecture et réclamant des montants d'argent permettant de régulariser leur situation.

En ce début d'année, des sociétés peu scrupuleuses démarchent par mail et téléphone des commerçants landais au sujet de l'accessibilité des commerces. Celles-ci se présentent comme des prestataires au service de la Préfecture et indiquent aux commerçants que leur établissement n'apparaît pas dans la liste des Entreprise Recevant du Public (ERP) engagés dans la démarche d'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé) ou ayant fourni une attestation auprès de la Préfecture.

Pour rétablir la situation, les malfaiteurs proposent aux commerçants concernés de payer une adhésion à un Ad'Ap, ce à quoi ils ne doivent absolument pas donner suite.

En cas de doute ou pour obtenir plus d'informations, les commerçants sont invités à contacter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) au 05 58 51 31 00 ou de la CCI des Landes au 05 58 90 42 97.

